



Héritage suite au remariage de mon père

Par **nathlylou**, le **01/04/2016** à **10:36**

Bonjour,

Pouvez vous me donner des infos concernant le remariage de mon père...

Ma mère nous a quitté en 2010.. et mon père va se remarier avec sa nouvelle compagne.. mon père a des biens immobiliers qu'il a acheté avec ma mère (appartement, maison secondaire...)

Si il se remarie sans contrat de mariage, et que malheureusement mon père nous quitte en premier.. la moitié des biens immo revient elle à sa nouvelle femme? alors que ces biens ont été acquis bien avant sa venu dans la famille?

Je veux pas être mauvaise.. mais cela ne serait pas logique...surtout que cette dame n'a rien du tout..

Est-il préférable que mon père fasse un contrat? de façon à protéger les biens que ma mère aurait voulu me laisser a moi et à ma fille..

Merci par avance de votre aide...[smile4]

Cordialement

Par **Visiteur**, le **01/04/2016** à **16:05**

Bonjour,

cette dame sera la femme de votre père et héritera donc en principe comme telle ? Sauf contrat je pense ? ou peut être testament en votre faveur ? Je ne suis pas certain qu'il soit tenu de lui laisser quoique ce soit... Mais si il ne fait rien...